

## Méthodologie du cas pratique

Le cas pratique est le travail type demandé à un avocat, un magistrat ou à un juriste dans une collectivité locale, qui doit résoudre des questions juridiques.

Vous pouvez rencontrer deux types de cas pratiques :

- Le cas pratique ouvert : une suite de faits, qui posent des problèmes juridiques. Il vous faut alors les identifier, poser les questions et y répondre.
- Le cas pratique qui se présente sous la forme de plusieurs questions : vous devez alors répondre aux questions à la suite, dans l'ordre.

**Le but du cas pratique est d'abord de faire apparaître votre raisonnement juridique, le parcours de votre réflexion, entre le problème posé et la solution que vous lui apportez.**

Pour ce faire, le raisonnement juridique en lui-même suit un schéma simple en 3 temps :

- 1- exposé du principe juridique à partir duquel vous allez construire votre raisonnement
2. - exposé du cas particulier que l'on se propose d'étudier
- 3 - conclusion, c'est à dire les conséquences que vous tirez de l'application du principe au cas particulier.

Une solution erronée amenée par un raisonnement rigoureusement conduit vaudra toujours mieux qu'une réponse juste mais précédée d'un raisonnement approximatif voire faux, ou pas de raisonnement du tout ! C'est sur ce point que vous serez évalués : comment en arrivez-vous à cette solution ? Quel itinéraire intellectuel avez-vous suivi ?

**Plusieurs étapes sont à suivre attentivement :**

- 1) **Vous devez lire le sujet dans son ensemble, voire même à plusieurs reprises** : il vous faut identifier l'ensemble des problématiques, des questions auxquelles vous allez avoir à apporter une réponse. Des éléments inutiles seront vraisemblablement indiqués dans le cas pratique, vous devez les identifier et les écarter, pour ne pas perdre de temps inutilement.
- 2) **Qualifier juridiquement les faits** : il s'agit de rattacher les faits décrits à une catégorie juridique connue, afin d'identifier les problèmes posés et les réponses à y apporter.

Ex : Monsieur Maladroit a été blessé alors qu'il allait prendre le train. La question à régler sera relative au régime de responsabilité des usagers du service public du transport ferroviaire (SPIC) : cela renvoie à une partie des éléments que vous connaissez, qui sont dans le cours.

### **3) Résoudre le cas pratique en apportant les réponses aux problématiques posées :**

**Pour cela, vous devez suivre une méthodologie bien précise, comme suit :**

- Reprendre les faits pertinents décrits dans le sujet.
- Identifier la question de droit posée et la détailler.

Ex : La blessure dont a été victime Monsieur Maladroit est-il susceptible d'engager la responsabilité du service ? Selon quelles modalités ?

- Donner la réponse « théorique », c'est-à-dire le principe général applicable aux faits de l'espèce : ce principe peut résulter d'une loi, d'un acte réglementaire ou d'une jurisprudence du Conseil d'Etat : vous devez indiquer la base textuelle ou jurisprudentielle.

Ex : le régime de responsabilité des usagers des SPIC a été fixé par tel arrêt du CE.

- Appliquer le principe juridique aux faits et décrire les conséquences de cette application : en l'espèce, qu'entraîne l'application de la disposition législative ou de la solution jurisprudentielle ?

Ex : Monsieur Maladroit devra donc saisir tel juge pour demander réparation et sa situation juridique au moment où il a été blessé implique qu'il pourra être indemnisé selon tel régime de responsabilité (régime de responsabilité avec faute ou sans faute).

- Analyser éventuellement s'il existe une exception au principe général : voir si cette exception peut trouver application au cas d'espèce qui vous est soumis.

Ex : La jurisprudence du CE prévoit des causes d'exonération partielle ou totale de responsabilité en cas de faute de la victime, de force majeure ou de faute d'un tiers.

- Appliquer la solution au cas et en tirer les conclusions :

Ex : Monsieur Maladroit a été blessé en raison d'une faute qu'il a lui-même commise (faute de la victime), ce qui se traduira par un partage de responsabilité et une indemnisation réduite d'autant.

**Si plusieurs solutions sont possibles, vous devez les citer toutes, en indiquant éventuellement celle qui vous paraît devoir l'emporter (celle qui vous paraît la plus bénéfique). En revanche, vous ne devez pas répondre à une question qui n'a pas été posée !**

**Toutes les réponses que vous formulerez devront l'être en suivant scrupuleusement cette méthodologie, qui n'est que la traduction écrite du raisonnement intellectuel que vous devez suivre.**